



Primes dans un changement de contrat

Par **herve**, le **04/07/2009** à **23:35**

Bonjour, mon patron part en retraite. après 19 ans dans son entreprise, chaque année je percevais une prime régulière et toujours du même montant. non mentionnée dans mon contrat. actuellement il y a un repreneur qui reprend les 2 salaires et il doit créer une entreprise. est-ce que les primes non mentionnées dans mon ancien contrat peuvent être supprimées ou quoi faire pour toujours en bénéficier. merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **05/07/2009** à **07:50**

bonjour, cette prime n'étant pas mentionnée sur votre contrat de travail résulte donc d'un usage. elle est due par le nouvel employeur, sauf si il l'a dénoncée par lettre à chaque salarié. jetez un œil dans votre convention collective pour voir si une prime est prévue.